

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028

ET BILAN DES RÉALISATIONS DE 2024-2025  
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



Cette publication a été réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor,  
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.  
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications  
du Secrétariat du Conseil du trésor  
1<sup>er</sup> étage, 1.421  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Janvier 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-03119-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2026

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux .....	1
<b>PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR</b>	<b>2</b>
Mission .....	2
Vision .....	2
Valeurs organisationnelles .....	2
Principales fonctions .....	2
Processus d'élaboration du PAPH 2025-2028 et du bilan du PAPH 2024-2025 .....	3
<b>PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028</b>	<b>4</b>
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées .....	4
Santé et sécurité au travail .....	7
Sensibilisation du personnel.....	9
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées .....	10
<b>BILAN DES RÉALISATIONS DE 2024-2025</b>	<b>13</b>
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées .....	13
Santé et sécurité au travail .....	19
Sensibilisation du personnel.....	21
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées .....	23
<b>PLAINTES</b>	<b>26</b>
Adoption et diffusion du PAPH 2025-2028 et du bilan des réalisations 2024-2025.....	26

# INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) exige que chaque ministère ou organisme public employant au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier (article 61.1). Dans le contexte de sa mission au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat du Conseil du trésor (Secrétariat) participe pleinement et activement à l'atteinte de l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Le Secrétariat a mis de l'avant une vision inclusive dans l'élaboration de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2025-2028. Cette vision se reflète notamment dans le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE), adopté en novembre 2023 pour la période 2023-2028. Ce programme vise à réduire les inégalités, à améliorer les processus en gestion des ressources humaines et ultimement à contrer la discrimination en emploi.

Le PAPH 2025-2028 du Secrétariat vise à renforcer l'inclusivité et l'accessibilité en s'attaquant aux obstacles qui entravent la pleine participation des personnes en situation de handicap dans son organisation et dans la sphère du service public québécois.

La première partie de ce document présente le PAPH 2025-2028 du Secrétariat. La deuxième partie est consacrée au suivi des mesures et des engagements ciblés par le Secrétariat dans son PAPH 2024-2025 au 31 mars 2025.

## Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux

Le Secrétariat est membre non votant du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec. Il souscrit aux orientations de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Par ailleurs, le Secrétariat participe à l'élaboration de politiques et de plans d'action lorsque sa contribution est nécessaire, notamment au sein du comité interministériel responsable de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2025-2028 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

## Mission

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

Le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres, dont sa présidente, M<sup>me</sup> France-Hélène Duranceau, qui est également responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État. Le Conseil du trésor exerce les fonctions et les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), par d'autres lois ou par le gouvernement.

## Vision

Partenaire de réussite d'une administration publique performante et innovante reconnue pour l'excellence de ses pratiques et l'expertise de ses équipes.

## Valeurs organisationnelles

Sens de l'État, rigueur et collaboration.

## Principales fonctions

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le Budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de proposer annuellement au gouvernement un plan des investissements publics en infrastructures portant sur 10 années incluant un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées en cette matière au cours de la dernière année, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique;

- d'agir, par l'entremise du Bureau de la négociation gouvernementale, à titre de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gestion contractuelle;
- d'élaborer un encadrement optimal des marchés publics, de veiller à son application et à son évolution, et d'accompagner les acteurs du domaine;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes ainsi que sur les politiques et les orientations gouvernementales en matière de gestion budgétaire et financière;
- de veiller à l'application du cadre de gestion axée sur les résultats par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements publics, et d'en assurer l'évolution;
- d'établir des politiques en matière d'éthique et d'intégrité publique applicables aux ministères et aux organismes de l'Administration gouvernementale et de soutenir ces derniers dans la mise en œuvre.

## Processus d'élaboration du PAPH 2025-2028 et du bilan du PAPH 2024-2025

Le Secrétariat a élaboré, pour la première fois, un plan pluriannuel, lequel sera mis à jour annuellement, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Un comité de travail, constitué de représentantes et représentants des sous-secrétariats et des unités administratives concernés, a été mis sur pied afin d'élaborer le PAPH 2025-2028 et de produire le bilan du PAPH 2024-2025. Plus précisément, le comité de travail était composé de représentantes et représentants des unités suivantes :

- Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales;
- Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État (coordination);
- Direction générale des ressources humaines;
- Direction générale de l'administration;
- Direction des communications.

Enfin, dans le but d'assurer la pertinence des mesures ciblées quant aux besoins propres aux personnes handicapées en matière de difficultés et d'obstacles rencontrés, le présent document a fait l'objet d'une consultation auprès d'une personne handicapée parmi les membres du personnel du Secrétariat.

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028

## Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

### Obstacle 1

Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

### Objectif 1.1

Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

### Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- Sensibiliser les gestionnaires à la valeur ajoutée que représente l'embauche de personnes handicapées;
- Soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées.

#### Indicateur de suivi

Nombre annuel d'embauches de personnes handicapées.

Taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif du Secrétariat.

Nombre annuel de communications du Secrétariat sensibilisant les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées.

#### Responsable

Direction générale des ressources humaines.

#### Échéance

En continu.

### Mesure 1.1.2

#### (Nouvelle mesure)

Poursuivre la mise en œuvre des mesures du PAEE 2023-2028 pour la fonction publique.

#### Indicateur de suivi

Mise en œuvre des trois plans d'action annuels :  
Plan d'action 2025-2026;  
Plan d'action 2026-2027;  
Plan d'action 2027-2028.

#### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

#### Échéance

31 mars 2026

31 mars 2027

31 mars 2028

## Mesure 1.1.3<sup>1</sup>

Fournir les biens permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées afin qu'elles puissent accomplir leur travail.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

### Responsable

Direction générale de l'administration.

### Échéance

En continu.

## Mesure 1.1.4

### (Nouvelle mesure)

Transmettre aux membres du personnel un rappel concernant la démarche volontaire d'auto-identification liée au Programme d'accès à l'égalité en emploi, lequel inclut les personnes handicapées.

### Indicateur de suivi

Communication réalisée.

### Responsable

Direction générale des ressources humaines.

### Échéance

31 mars 2026

31 mars 2027

31 mars 2028

## Santé et sécurité au travail

## Obstacle 2

Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouvent les bureaux du Secrétariat.

## Objectif 2.1

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

## Mesure 2.1.1

S'assurer que chaque personne s'étant déclaré comme une personne handicapée est rencontrée et qu'elle est jumelée, si nécessaire, à une accompagnatrice ou à un accompagnateur pour les procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Effectuer un rappel annuel pour s'assurer que la personne désignée est toujours présente et sensibiliser à la désignation de plusieurs accompagnatrices et accompagnateurs suppléants en raison du télétravail.

### Indicateur de suivi

Parmi le personnel s'étant déclaré comme une personne handicapée recrutée en 2025-2026, pourcentage de personnes ayant été rencontrées.

Courriel de rappel envoyé aux personnes handicapées.

### Responsable

Direction générale des ressources humaines.

### Échéance

En continu.

31 mars 2026

31 mars 2027

31 mars 2028

1. Était 1.1.8 dans PAPH 2024-2025.

## Mesure 2.1.2

Modifier le poste de travail des membres du personnel s'étant déclaré comme une personne handicapée lorsqu'ils en font la demande et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

### Responsable

Direction générale des ressources humaines.

### Échéance

En continu.

## Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux dans l'édifice et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

### Responsable

Direction générale de l'administration.

### Échéance

En continu.

## Sensibilisation du personnel

### Obstacle 3

Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

### Objectif 3.1

Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et aux mesures qui favorisent leur intégration.

### Mesure 3.1.1

Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1<sup>er</sup> au 7 juin) et de tout autre événement pertinent.

### Indicateur de suivi

Nombre de publications diffusées annuellement.

### Responsable

Direction des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.

### Échéance

31 mars 2026

31 mars 2027

31 mars 2028

## Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du PAPH 2025-2028 du Secrétariat.

### Indicateur de suivi

Plan d'action publiée dans l'intranet, sur le site Web du Secrétariat et sur Québec.ca.

Nouvelle intranet publiée.

### Responsable

Direction des communications.

### Échéance

Annuellement, lorsque le plan d'action est adopté.

## Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

### Obstacle 4

Difficulté, pour les personnes handicapées, d'accéder à des documents et à des services adaptés.

### Objectif 4.1

Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics. Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

## Mesure 4.1.1

À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.

### Indicateur de suivi

Nombre de demandes traitées annuellement.

### Responsable

Direction des communications.

### Échéance

En continu.

## Mesure 4.1.2

Dans les documents publics produits par le Secrétariat, inscrire une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, de les obtenir dans un format adapté.

### Indicateur de suivi

Nombre de documents rendus publics annuellement et contenant la mention en question.

### Responsable

Direction des communications.

### Échéance

En continu.

## Mesure 4.1.3

Collaborer aux travaux interministériels et en assurer le suivi en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services (PMS) destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

### Indicateur de suivi

Nombre d'activités réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État.

### Échéance

Rencontres selon l'échéancier établi.

## Mesure 4.1.4

### (Nouvelle mesure)

Collaborer aux travaux interministériels en lien avec l'amélioration de la réponse gouvernementale aux besoins essentiels des personnes handicapées.

### Indicateur de suivi

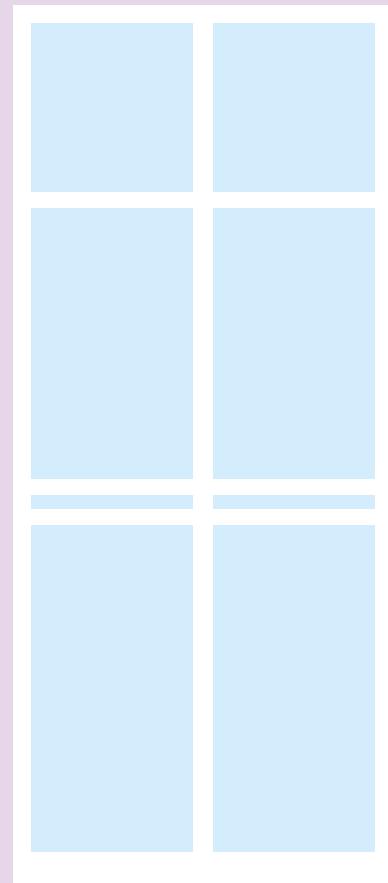
Nombre d'activités réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État.

### Échéance

Rencontres selon l'échéancier établi.



# BILAN DES RÉALISATIONS DE 2024-2025

## Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

### Obstacle 1

Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

### Objectif 1.1

Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

### Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- Sensibiliser les gestionnaires à la valeur ajoutée que représente l'embauche de personnes handicapées;
- Soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées;

#### Indicateur de suivi

Nombre annuel d'embauches de personnes handicapées.

Taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif du Secrétariat.

Nombre annuel de communications du Secrétariat sensibilisant les gestionnaires à l'embauche de personnes handicapées où la Direction générale des ressources humaines a collaboré avec la Direction des communications.

#### Responsable

Direction générale des ressources humaines.

#### Résultat

Aucune embauche de personne handicapée pour la période 2024-2025.

Le taux annuel de présence de personnes handicapées au 31 mars 2025 est de 1,37 % (y compris les emplois réguliers et occasionnels).

Nombre de manchettes dans l'intranet : 3.

- 1- 3 juin 2024 : Semaine québécoise des personnes handicapées;
- 2- 21 novembre 2024 : 3 décembre – conférence virtuelle pour la Journée internationale des personnes handicapées;
- 3- 20 janvier 2025 : Prix À part entière 2025 – appel de candidatures.

## Mesure 1.1.2

Mettre en place les mécanismes visant à faciliter l'auto-identification des membres des groupes visés, autant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des personnes qui soumettent leur candidature.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Une action d'information :

- Diffusion du Guide des définitions des membres des groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 (PAEE).

Une action de promotion :

- Réalisation d'une capsule d'information sur le PAEE qui souligne l'importance de l'auto- identification et qui sera diffusée prochainement à l'ensemble des ministères et organismes.

## Mesure 1.1.3

Promouvoir la fonction publique comme employeur inclusif auprès des membres des groupes visés ainsi que des partenaires.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Six actions de promotion :

- Réalisation d'une campagne promotionnelle destinée aux personnes handicapées, diffusée dans divers médias numériques (réseaux sociaux, plateformes en ligne et autres) et traditionnels (radio, journaux, télévision);
- Publication d'un message sur LinkedIn dans le cadre du Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes en situation de handicap mettant en valeur l'engagement de la fonction publique envers l'équité en emploi et la promotion d'un milieu de travail inclusif;
- Production et diffusion de deux vidéos sur YouTube visant à promouvoir une fonction publique inclusive, mettant en valeur des membres des groupes visés, notamment des personnes handicapées;
- Tenue de 10 séances d'information en virtuel destinées à une clientèle étudiante;
- Participation à 29 activités promotionnelles (salons de l'emploi ou journées carrières) en présentiel destinées à un public général.

- Envoi d'un courriel à l'ensemble des établissements d'enseignement du Québec ainsi qu'aux centres d'aide à l'emploi afin de promouvoir le PAEE, tout en réaffirmant que la fonction publique reconnaît la richesse que représente la diversité des profils dans les milieux de travail.

par le Secrétariat du Conseil du trésor portant sur les accommodements en milieu de travail.

## Mesure 1.1.4

Outiliser les directions des ressources humaines sur des sujets liés aux réalités et aux enjeux vécus par les groupes visés.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Trois formations :

- Deux formations offertes au Réseau des personnes répondantes en équité, diversité et inclusion des ministères et organismes par le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, l'une portant sur l'embauche de personnes neurodivergentes et l'autre sur l'intégration, l'accompagnement et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- Une formation offerte au Réseau des personnes répondantes en équité, diversité et inclusion des ministères et organismes

Cinq actions de sensibilisation visant à encourager l'embauche des membres des groupes visés, dont les personnes handicapées, et à reconnaître leur valeur :

- Transmission aux ministères et organismes d'une liste d'outils de sensibilisation et de formation sur l'accès à l'égalité en emploi, certains portant sur les personnes handicapées;
- Réalisation et diffusion d'un document d'information portant sur les profils et les réalités des personnes handicapées au Québec;
- Promotion, auprès des ministères et organismes, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la Journée internationale des personnes handicapées, en relayant l'information fournie par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Information transmise aux ministères et organismes afin de promouvoir la 5<sup>e</sup> édition de l'événement DuoEmploi et de les inviter à participer à cette initiative favorisant l'inclusion professionnelle des personnes handicapées;
- Création d'un écran de veille thématique pour les ministères et organismes pour la Semaine québécoise des personnes handicapées.

## Mesure 1.1.5

À compétence équivalente, accorder une préférence aux personnes membres des groupes visés, dont font partie les personnes handicapées, tout au long du processus de dotation en fonction des objectifs poursuivis par le programme.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des activités de sensibilisation réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Trois activités de sensibilisation :

- Diffusion du Guide concernant la dotation des emplois dans la fonction publique actualisé dans lequel l'information sur l'application de cette mesure a été ajoutée;
- Offre d'un service-conseil en continu pour accompagner les directions des ressources humaines (DRH) dans l'application de cette mesure;
- Promotion de la mesure auprès des ministères et organismes par le Réseau des personnes répondantes en équité, diversité et inclusion.

## Mesure 1.1.6

À compétence équivalente, accorder une préférence aux personnes membres des groupes visés, dont font partie les personnes handicapées, tout au long du processus de dotation d'un emploi étudiant ou d'un stage dans la fonction publique.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des activités de sensibilisation réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Trois actions :

- Intégration automatique du formulaire d'accès à l'égalité en emploi parmi les documents à remplir lors de la soumission d'une candidature en réponse à une offre de stage dans la fonction publique. Les étudiants ont la possibilité de remplir ce formulaire lorsqu'ils postulent à un stage au sein de leur établissement d'enseignement;
- Offre d'un service-conseil en continu pour accompagner les DRH dans l'application de cette mesure;
- Promotion de la mesure auprès des ministères et organismes par le Réseau des personnes répondantes en équité, diversité et inclusion.

## Mesure 1.1.7

Permettre aux membres des groupes visés de soumettre leur candidature lors des processus de sélection en vue de la promotion, même s'ils appartiennent à une autre zone géographique ou à une autre entité administrative que celle spécifiquement exigée en fonction des objectifs poursuivis par le programme.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

### Résultat

Trois actions :

- Envoi de deux communiqués aux ministères et organismes sur le suivi de l'application de cette mesure;
- Diffusion du Guide concernant la dotation des emplois dans la fonction publique dans lequel l'information sur l'application de cette mesure a été ajoutée;
- Offre d'un service-conseil en continu pour accompagner les DRH dans l'application de cette mesure.

## Mesure 1.1.8

Fournir les biens permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées afin qu'elles puissent accomplir leur travail.

### Indicateur de suivi

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

### Responsable

Direction générale de l'administration.

### Résultat

Aucune demande reçue en 2024-2025.

## Santé et sécurité au travail

### Obstacle 2

Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouvent les bureaux du Secrétariat.

### Objectif 2.1

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

### Mesure 2.1.1

S'assurer que chaque personne ayant déclaré un handicap est rencontrée et qu'elle est jumelée, si nécessaire, à une accompagnatrice ou à un accompagnateur pour les procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Effectuer un rappel annuel pour s'assurer que la personne désignée est toujours présente et sensibiliser à la désignation de plusieurs accompagnatrices et accompagnateurs suppléants en raison du télétravail.

#### **Indicateur de suivi**

Parmi le personnel ayant déclaré un handicap recruté en 2024-2025, pourcentage de personnes ayant été rencontrées.

Courriel de rappel envoyé aux personnes handicapées.

#### **Responsable**

Direction générale des ressources humaines.

#### **Résultat**

Puisqu'aucun nouvel employé recruté en 2024-2025 n'a déclaré un handicap, aucune personne n'a été rencontrée.

Le courriel de rappel en cas d'évacuation a été envoyé le 4 février 2025.

## Mesure 2.1.2

Modifier le poste de travail des employées et employés ayant déclaré un handicap lorsqu'ils en font la demande et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

#### **Indicateur de suivi**

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

#### **Responsable**

Direction générale des ressources humaines.

#### **Résultat**

Deux employés ayant déclaré un handicap ont présenté une demande au cours de l'année 2024-2025 :

- 1- Une demande pour un écran d'ordinateur spécialisé;
- 2- Une demande pour deux mini-claviers et une souris adaptée.

## Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux dans l'édifice et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

#### **Indicateur de suivi**

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

#### **Responsable**

Direction générale de l'administration.

#### **Résultat**

Aucune demande reçue en 2024-2025.

## Sensibilisation du personnel

### Obstacle 3

Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

### Objectif 3.1

Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et aux mesures qui favorisent leur intégration.

## Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet du Secrétariat, de capsules, de témoignages et de vidéos pour souligner, notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

**Indicateur de suivi**

Nombre de publications diffusées annuellement.

**Responsable**

Direction des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.

**Résultat**

Au cours de l'année 2024-2025, cinq nouvelles ont été diffusées dans l'intranet de l'organisation :

- 3 avril 2024 : Diffusion de la campagne de promotion des emplois auprès des personnes handicapées;
- 3 juin 2024 : Diffusion d'une nouvelle portant sur la Semaine québécoise des personnes handicapées;
- 6 novembre 2024 : Diffusion d'une nouvelle concernant le dépôt du Plan d'action;
- 21 novembre 2024 : Diffusion d'une nouvelle pour inviter le personnel à participer à la conférence virtuelle à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH);
- 2 décembre 2024 : Diffusion d'une nouvelle à l'occasion de la JIPH.

## Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du PAPH 2024-2025 du Secrétariat.

**Indicateur de suivi**

Plan d'action diffusé dans l'intranet, sur le site Web du Secrétariat et sur Québec.ca.

**Responsable**

Direction des communications.

**Résultat**

Plan d'action diffusé.

Le Plan d'action 2024-2025 à l'égard des personnes handicapées a été mis en ligne le 20 septembre 2024 et publié sur l'intranet le 6 novembre 2024.

# Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

## Obstacle 4

Difficulté, pour les personnes handicapées, d'accéder à des documents et à des services adaptés.

## Objectif 4.1

Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics. Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

### Mesure 4.1.1

À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.

**Indicateur de suivi**

Nombre de demandes traitées annuellement.

**Responsable**

Direction des communications.

**Résultat**

Aucune demande reçue en 2024-2025.

## Mesure 4.1.2

Dans les documents publics produits par le Secrétariat, inscrire une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, de les obtenir dans un format adapté.

### Indicateur de suivi

Nombre de documents rendus publics annuellement et contenant la mention en question.

### Responsable

Direction des communications.

### Résultat

Cinq documents rendus publics comportaient la mention indiquant qu'il est possible de les obtenir dans un format adapté :

- Rapport concernant l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics 2019-2024;
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025 et Bilan des réalisations de 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées;
- Rapport annuel de gestion 2023-2024;
- Rapport de suivi – Espace d'innovation des marchés publics 2024;
- Guide sur l'élaboration d'une politique d'évaluation de programme.

## Mesure 4.1.3

Collaborer aux travaux interministériels et en assurer le suivi en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services (PMS) destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

### Indicateur de suivi

Nombre d'activités réalisées annuellement.

### Responsable

Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État.

### Résultat

Pour l'année financière 2024-2025, le Secrétariat du Conseil du trésor (et plus particulièrement le SSPEÉ) a notamment pris part à six rencontres du comité directeur interministériel ainsi qu'à neuf rencontres du comité de suivi.

Par ailleurs, le Conseil du trésor a autorisé, lors de sa séance du 16 juillet 2024, la poursuite de la mise en œuvre des chantiers 2 et 3 sur une base triennale, soit pour les années financières 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Les objectifs respectifs desdits chantiers sont les suivants :

- Réduire le nombre de démarches pour accéder aux PMS destinés aux personnes handicapées et à leur famille;
- Améliorer la coordination individualisée des services requis par les personnes handicapées et leur famille.

De plus, le SCT a présenté dans la Stratégie de gestion des dépenses 2025-2026 les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la qualité des services aux citoyens. On y mentionne également les actions en matière de simplification des démarches administratives pour les personnes handicapées et leur famille.

## Mesure 4.1.4

Rendre le document Instructions et gabarit pour l'élaboration du Plan stratégique, fourni aux ministères et aux organismes publics, conforme aux normes d'accessibilité.

### Indicateur de suivi

Diffusion du document conforme aux normes d'accessibilité sur le site Web du Secrétariat.

### Responsable

Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

### Résultat

Document *Instructions et gabarit pour l'élaboration du Plan stratégique* diffusé le 24 octobre 2024.

# PLAINTES

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, le Secrétariat ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents ou aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

## **Adoption et diffusion du PAPH 2025-2028 et du bilan des réalisations 2024-2025**

Le PAPH 2025-2028 et le bilan du PAPH 2024-2025 du Secrétariat ont été approuvés le 16 décembre 2025 par la secrétaire du Conseil du trésor. Ils sont ensuite transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec et diffusés auprès de tout le personnel du Secrétariat (intranet) et du grand public (site Web du Secrétariat et Québec.ca).

### **Pour nous joindre**

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent document :

Secrétariat du Conseil du trésor  
Sous-secrétariat à la performance et à l'efficacité de l'État.  
4<sup>e</sup> étage, secteur 700  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875

